

INTERPROFESSION DU LAIT

BO MILCH - IP LAIT - IP LATTE

Communiqué de presse de l'Interprofession du lait du 24 février 2016

Le prix indicatif du lait A baisse à 65.0 ct./kg

Le comité de l'IP Lait a fixé le prix indicatif du lait A pour le deuxième trimestre de l'année à sa séance du 24 février. Le prix indicatif du lait de centrale transformé industriellement baisse de 3 centimes pour s'établir à 65.0 ct./kg.

Les acteurs de l'économie laitière suisse représentés au sein de l'IP Lait ont fixé le prix indicatif du lait A à 65 ct./kg de lait pour le deuxième trimestre 2016. Le prix indicatif baissera donc pour la première fois après 15 mois le 1^{er} avril. S'appliquant au lait de centrale du segment A transformé industriellement, il constitue une valeur de référence importante pour la négociation des prix du lait contractuel entre les partenaires du marché.

Cette baisse du prix indicatif du lait A a fait l'objet d'une discussion approfondie au sein du comité. Elle représente en effet une détérioration supplémentaire de la situation pourtant déjà difficile des producteurs de lait. Vu la forte tension régnant sur le marché actuellement, une majorité des membres du comité a néanmoins estimé que cette baisse était inévitable. Parmi les difficultés plombant le marché citons notamment l'augmentation de la production laitière tant en Suisse qu'à l'étranger. Ces trois derniers mois, les livraisons de lait en Suisse ont ainsi de nouveau augmenté par rapport à la même période de l'année précédente. S'élevant à 5500 t, les stocks de beurre n'avaient, en outre, plus été aussi élevés depuis six ans à cette période de l'année. Enfin, on observe une perte de parts de marché de l'économie laitière suisse dans presque tous les segments du marché. Le comité a aussi discuté de l'accroissement de la différence de prix par rapport à l'UE. L'écart entre le prix du lait dans l'UE et le prix suisse s'élève à près de 30 ct./kg, un écart jamais atteint auparavant.

La baisse du prix indicatif est néanmoins liée à deux attentes : premièrement, aucune pression supplémentaire ne doit en découler sur les prix du lait A là où ils sont déjà bas aujourd'hui ; deuxièmement, la filière entière doit s'engager pour la défense des parts de marché. Le comité fait ainsi référence à la stratégie basée sur la qualité et la valeur ajoutée pour la branche laitière suisse qu'il a décidé de lancer l'automne dernier.

Autre sujet d'importance à la séance du comité du 24 février : la préparation de l'assemblée des délégués du 28 avril prochain. Le comité a également été informé du déroulement de la première séance du comité de pilotage de la stratégie « Branche laitière 2025 », lors de laquelle la structure d'organisation et la direction du projet ont notamment été fixées. Enfin, le comité a pris connaissance du fait que la commission des sanctions examinera deux plaintes concernant le caractère facultatif de la livraison de lait C ces prochaines semaines. Le comité attend de la commission qu'elle se prononce aussi rapidement que possible.

Renseignements :

Markus Zemp, président de l'IP Lait, 079 420 63 46

Stefan Kohler, gérant de l'IP Lait, 031 381 71 11 / 078 828 18 58

www.ip-lait.ch